

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/134/2007 - ÉFAI

13 août 2007

Action complémentaire sur l'AU 201/07 (AMR 51/130/2007 du 6 août 2007)

Craintes de renvoi forcé / Craintes pour la sécurité / Craintes de torture

ÉTATS-UNIS / ROYAUME-UNI

Ahmed Belbacha (h), ancien résident algérien au Royaume-Uni,
38 ans

Le 10 août, la Cour suprême des États-Unis a refusé d'intervenir dans le cas d'Ahmed Belbacha, un ressortissant algérien détenu par les autorités américaines à Guantánamo Bay qui risque d'être renvoyé très prochainement contre son gré dans son pays d'origine, où il serait alors exposé à un placement en détention secrète et à la torture. La Cour suprême a rejeté sa demande d'injonction contre son rapatriement, sans émettre aucun commentaire.

Ahmed Belbacha est maintenu en détention sans inculpation ni jugement à Guantánamo depuis février 2002. Il avait été arrêté au Pakistan en décembre 2001 et vivait auparavant au Royaume-Uni, où il avait demandé asile en raison des persécutions auxquelles il avait été soumis par un groupe armé d'opposition en Algérie. Sa sécurité est désormais d'autant plus menacée que les autorités américaines l'ont classé dans la catégorie des « *combattants ennemis* » et que la méfiance règne à l'égard des détenus de Guantánamo, que les forces américaines ont collectivement qualifiés de « *terroristes* » à maintes reprises. En Algérie, toute personne soupçonnée d'être impliquée dans des activités terroristes, ou de détenir des informations relatives à de telles activités sur le territoire algérien ou à l'étranger, est exposée à un risque important d'être placée en détention secrète et torturée par les services de renseignement de l'armée, le Département du renseignement et de la sécurité (DRS). Amnesty International a été informée de nombreux cas de détenus traités ainsi, y compris des personnes qui étaient revenues de pays étrangers, soit de leur propre chef, soit reconduites par des autorités étrangères.

En 2006, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a exhorté les États-Unis à « *prendre toutes les mesures nécessaires* » pour veiller à ne transférer aucun détenu dans un autre pays « *s'il y a de sérieux motifs de penser qu'il risque d'y être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ». Dans le rapport qu'elles ont remis en 2006 au Comité des Nations unies contre la torture, les autorités américaines affirmaient « *ne transférer aucun détenu dans un pays où les États-Unis considèrent le risque qu'il soit torturé "plus probable que le contraire"* » ; ce critère est en deçà des exigences du droit international. Ce rapport ajoutait : « *Les États-Unis obtiennent, si nécessaire, des assurances du gouvernement du pays étranger dans lequel un détenu est transféré, garantissant que celui-ci ne sera pas soumis à la torture.* » Amnesty International s'oppose aux « *assurances diplomatiques* » lorsqu'un État s'en sert pour envoyer une personne dans un pays où un renvoi forcé l'exposerait réellement au risque d'être torturée ou maltraitée. Ces garanties ne sont pas fiables ; du point de vue juridique, rien n'oblige les États à les respecter. Amnesty International croit comprendre que les autorités américaines ont cherché à obtenir des autorités algériennes des assurances quant au traitement des détenus rapatriés, mais l'organisation ignore la nature de ces garanties, pour autant qu'elles aient été données. Au début du mois de juillet, le ministre algérien des Affaires étrangères, Mourad Medelci, a émis de sérieuses réserves au sujet des conditions proposées par les autorités américaines pour la remise des Algériens détenus à Guantánamo. En tout état de cause, Amnesty International réaffirme que, quelques soient les garanties fournies par les

autorités algériennes, ni Ahmed Belbacha, ni aucun autre ressortissant algérien détenu à Guantánamo ne doit être renvoyé de force dans son pays d'origine.

Le 7 août, le gouvernement britannique a changé d'orientation et annoncé qu'il avait décidé de demander la libération et le retour au Royaume-Uni de cinq détenus de Guantánamo qui « *résidaient de manière régulière* [sur ce territoire] *avant leur arrestation* ». Cependant, Ahmed Belbacha ne figurait pas parmi ces personnes. Les autorités britanniques ont révélé qu'elles avaient écrit à la secrétaire d'État américaine pour demander la libération de Shaker Aamer, Jamil el Banna, Omar Deghayes, Binyam Mohamed et Abdennour Sameur, qui avaient « *obtenu le statut de réfugié, un permis de séjour illimité ou une autorisation exceptionnelle de séjour* » au Royaume-Uni avant d'être placés en détention par les États-Unis. Il semblerait que le gouvernement britannique n'ait pas inclus le nom d'Ahmed Belbacha dans la requête qu'il a adressée aux autorités américaines parce qu'il avait cru comprendre qu'il ne résidait pas légalement au Royaume-Uni avant son arrestation. Ses avocats pensent qu'il vivait de manière régulière sur ce territoire avec une autorisation lui permettant d'y séjourner en attendant une décision définitive relative à sa demande d'asile. En 2002, un juge a débouté Ahmed Belbacha de son recours au motif qu'il ne s'était pas présenté à l'audience. La raison de son absence était sa détention par les autorités américaines.

Lors de son annonce du 7 août, le gouvernement britannique a déclaré : « *Les États-Unis avaient [auparavant] fait savoir qu'ils ne prévoyaient pas de négocier avec des pays tiers au sujet de détenus qui n'en étaient pas ressortissants. Nous avons jugé que cette attitude aurait également été contre-productive, à ce moment, au regard de notre objectif général qui était d'obtenir la fermeture du centre de détention.* » Étant donné que « *la situation a désormais évolué* », le gouvernement britannique a changé d'orientation en ce qui concerne ses anciens résidents. Le 9 août, le président Bush a indiqué que le « *retard* » pris par les États-Unis dans la fermeture du centre de détention de Guantánamo était « *partiellement dû à la réticence de certains États à reprendre des personnes qui y sont détenues.* » Il a ajouté : « *Autrement dit, pour que ce processus fonctionne, nous devons trouver un endroit où celles-ci peuvent aller.* »

Amnesty International n'a reçu aucune nouvelle information concernant les autres ressortissants algériens risquant d'être transférés contre leur gré de Guantánamo à leur pays d'origine.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux autorités américaines et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- exhortez les autorités américaines à ne pas renvoyer Ahmed Belbacha, ni aucun autre ressortissant algérien détenu à Guantánamo, contre son gré en Algérie ;
- dites-vous inquiet à l'idée qu'Ahmed Belbacha serait en grand danger s'il était renvoyé dans ce pays ;
- faites remarquer que les assurances diplomatiques sont des garanties peu fiables par nature, que rien, du point de vue juridique, n'oblige les États à les respecter, et que les autorités américaines ne doivent pas se fonder sur ces garanties dans de tels cas.

APPELS À :

Secrétaire d'État américaine :

The Honorable Condoleezza Rice

Department of State, 2201 C Street, N.W., Washington DC 20520, États-Unis

Fax : +1 202 261 8577

Formule d'appel : *Dear Secretary of State, / Madame la Secrétaire d'État,*

Ministre américain de la Défense :

The Honorable Robert Gates, Secretary of Defense, 1000 Defense Pentagon, Washington DC 20301, États-Unis

Fax : +1 703 697 8339

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defense, / Monsieur le Ministre,*

Si vous en avez la possibilité, veuillez également contacter les autorités britanniques :

- saluez le changement d'orientation du gouvernement britannique et sa demande en faveur de la libération et du retour au Royaume-Uni de cinq anciens résidents de ce pays détenus à Guantánamo, tout en vous déclarant préoccupé par le fait qu'Ahmed Belbacha, également ancien résident, ne fasse pas partie de ces personnes, et soulignez le caractère urgent qu'a pris sa situation en raison du risque qu'il ne soit renvoyé de force très prochainement en Algérie, où sa sécurité serait gravement menacée ;

- tentez d'obtenir des précisions concernant le motif pour lequel les autorités britanniques n'ont pas demandé son retour au Royaume-Uni, en leur faisant remarquer que cet homme avait une autorisation lui permettant de séjourner sur ce territoire en attendant une décision définitive relative à sa demande d'asile et que cette dernière n'a été prise qu'après son placement en détention ;
- demandez que cette décision soit réexaminée, étant donné que ce détenu risque d'être renvoyé de force dans son pays d'origine.

Ministre de l'Intérieur :

Rt Hon Jacqui Smith MP, Secretary of State for the Home Department
Home Office, 2 Marsham Street, London SW1P 4DF, Royaume-Uni

Fax : +44 20 7035 4745

Courriers électroniques : homeseecretary.submissions@homeoffice.gsi.gov.uk

Formule d'appel : *Dear Secretary of State, / Madame la Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth :

Rt Hon David Miliband MP, Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
Foreign and Commonwealth Office, King Charles Street, London SW1A 2AH, Royaume-Uni

Fax : +44 20 7008 4463

Courriers électroniques : Sosfa-action@fco.gov.uk

Formule d'appel : *Dear Secretary of State, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis et du Royaume-Uni dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 24 SEPTEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.